

Promouvoir les conseils en matière de RSE

Les entreprises des industries extractives canadiennes sont à la fine pointe de l'innovation en matière de pratiques et de communication de rapports touchant la RSE. Cela étant dit, le gouvernement est conscient que les entreprises ont besoin de lignes directrices concrètes pour les aider à intégrer les pratiques de RSE dans tous les aspects de leurs opérations d'extraction, et de faire rapport de façon crédible sur leurs efforts. Il est également conscient que les lignes directrices peuvent différer pour les sociétés d'exploration et d'exploitation minière et les sociétés pétrolières et gazières. Pour répondre à ces besoins, le Canada continuera à créer, à promouvoir et à diffuser des lignes directrices, des normes, des outils et d'autres ressources pratiques sur la RSE.

Faire mieux que le minimum

Lorsque les exigences des pays hôtes diffèrent des normes internationales énumérées plus bas, le gouvernement du Canada s'attend à ce que les entreprises canadiennes respectent la norme la plus rigoureuse et la plus élevée.

Promouvoir les lignes directrices internationales en matière de RSE

Les normes et les lignes directrices sur la RSE reconnues à l'échelle internationale sont importantes pour les entreprises qui exercent des activités à l'étranger. Elles fournissent de l'information sur tous les facteurs susceptibles d'améliorer leur rendement économique, environnemental et social, y compris en ce qui concerne le respect des droits de la personne. En établissant des attentes communes à l'échelle internationale, elles aident les entreprises et les parties intéressées à établir des valeurs de référence pour évaluer le rendement, à uniformiser les règles du jeu et à faciliter l'amélioration continue dans l'ensemble des industries extractives. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a participé à l'élaboration et à la promotion des principales normes internationales en matière de RSE, et a collaboré avec ses partenaires internationaux à faire la promotion de rapports normalisés sur la RSE.

Mettant à profit l'engagement inébranlable du Canada, le gouvernement continuera à participer à l'élaboration, à la promotion et à la diffusion de lignes directrices universellement reconnues sur la performance et l'établissement de rapports en matière de RSE, dans la perspective que les entreprises canadiennes harmonisent leurs pratiques dans la mesure du possible. Le Canada fera la promotion des lignes directrices internationales suivantes auprès des industries extractives canadiennes œuvrant à l'étranger, y compris deux documents fondamentaux présentés depuis 2009 :

- **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** : Les [Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#) fournissent des recommandations pour une conduite responsable dans une vaste gamme d'activités opérationnelles, qui s'appliquent à tous les secteurs. Le Canada est l'un des signataires originaux de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales de 1976, et des lignes directrices connexes. Le Canada continue d'appuyer et de promouvoir activement les lignes directrices, ayant participé à leur mise à jour périodique et contribué à l'élaboration de lignes directrices de mise en œuvre qui intéressent particulièrement les industries extractives. À la suite de la mise à jour de 2011, se sont ajoutés des chapitres sur les droits de la personne et la diligence raisonnable, des domaines pertinents pour les industries extractives.
- **Principes directeurs des Nations Unies sur l'entreprise et les droits de l'homme** (nouveau dans la stratégie en 2014) : Les [principes directeurs](#) rendent opérationnel le cadre « Protéger, respecter et réparer » présenté pour la première fois au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2008 par le Représentant spécial pour la question des droits de l'homme et des entreprises, M. John Ruggie. Les principes directeurs définissent les responsabilités distinctes, mais complémentaires des entreprises et des gouvernements concernant les droits de la personne, lesquelles reposent sur trois piliers : 1) l'obligation des États de protéger leur population contre les atteintes aux droits de la personne par des tiers, y compris des entreprises; 2) la responsabilité des entreprises de respecter les droits de la personne en agissant avec diligence; 3) la nécessité d'accroître l'accès des victimes à des